

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, GARNOT Pascal, DUSSERT Sandrine, GUITHON Bernard

Etait absent et excusé : MATHON Colette

<p>Délibération N° 2017 – 25 GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES A BON DE COMMANDE</p>

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture administrative à souscrire par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la communauté de communes de l'Oisans souhaite passer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de l'Oisans avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives en aout 2013 pour une période de 4 ans. Cinq communes étaient adhérentes à ce groupement de commande. Le marché arrive bientôt à son terme, et la communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans.

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la municipalité.

Suffrages exprimés 10 - Pour 10 - Contre 0 – Abstention 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

